

Mai 2004



Actualités

Inventaire aérien de la richesse faunique des falaises.

Claude Bourque, *Le Journal de Prévost*, Prévost, 18 mars 2004.



On voit ici les membres de l'équipe sortir de l'hélicoptère prêté par le ministère de l'Environnement. L'équipe était constituée de Claude Bourque et Guy D'Anjou du CRPF, Luc Lefebvre du CRAL, le pilote Pierre Guernier et le copilote et photographe Valery Fuzeau.



On peut apercevoir deux des huit orignaux observés durant l'inventaire.

Le Comité régional pour la protection des falaises (CRPF) s'est vu confier, par le ministère de l'Environnement du Québec, la réalisation d'un inventaire faunique par voie aérienne. Les résidents à proximité du terrain de balle près de la rivière du Nord à Prévost ont pu remarquer, le 28 février dernier, les allées et venues d'un hélicoptère sillonnant le ciel au-dessus du massif qui chevauche Prévost, Saint-Hippolyte et Piedmont.

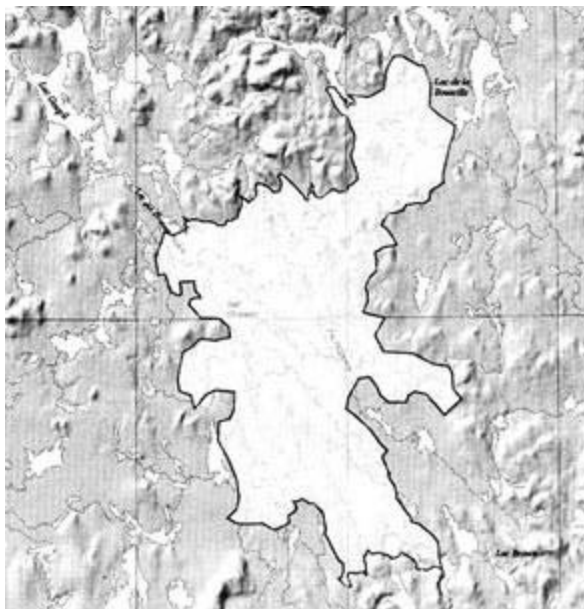
L'inventaire de ce territoire montre un habitat utilisé par des orignaux et des

chevreuils : huit orignaux ont été observés, ce qui constitue un bilan impressionnant compte tenu des habitudes de vie de ce mammifère occupant un vaste territoire. D'autre part, les chevreuils ont révélé leur présence par leurs nombreuses pistes. Les observations aériennes confirment, en outre, un habitat très diversifié. Des sommets rocheux, des escarpements, des éboulis en milieu ouvert et d'autres en milieu boisé, de multiples étangs de castors et des marécages forment une mosaïque propice à une faune abondante. En effet, des observations terrestres ont révélé la présence de pékans, loutres, visons, martres, coyotes, renards et peut-être même la présence de loups et de lynx.

Ces observations confirment l'importance faunique de ce massif. Ce constat s'ajoute aux précédentes études du Centre de réhabilitation de la faune aviaire des Laurentides (CRAL) et de la Société de la faune et des parcs du Québec (FAPAQ) qui ont déjà confirmé que le secteur des escarpements est un habitat aviaire exceptionnel pour les oiseaux de proie : urubus, buses, faucons, éperviers sont observés fréquemment. Un pygargue à tête blanche (aigle) a aussi été observé dernièrement.

Aire protégée du lac Gensart : des représentants de Québec rencontrent les Fermontois.

Denis Bélanger, *Le Trait d'union du Nord*, Fermont, 22 mars 2004.



La réserve de biodiversité projetée du lac Gensart.

Des représentants du ministère québécois de l'Environnement étaient de passage à Fermont le 2 mars dernier afin d'informer et de recueillir le pouls des principaux intervenants en ce qui concerne le projet de reconnaître le lac Gensart comme étant une aire protégée. Les personnes présentes à la séance d'information ont surtout mis en doute la nécessité de créer une réserve de biodiversité à cet endroit, avançant que le lac renferme peu d'éléments intéressants. Les gens du ministère ont répondu « que le lac Gensart regroupe une multitude d'éléments écologiques très intéressants et qu'il est représentatif de cet environnement situé en forêt boréale non commerciale ».

Rappelons que le plan de conservation déposé en septembre dernier par Québec indique que l'aire protégée couvrirait une superficie de 474 km². Dans une réserve de biodiversité, l'exploitation minière, forestière et hydroélectrique est interdite. Seules la chasse, la pêche, les activités de villégiatures et les randonnées de motoneige sont permises. Pour la gestion du territoire, le ministère a confirmé qu'il sera conseillé à cet effet par un conseil de conservation formé de gens du milieu.

En plus du lac Gensart, ce conseil devra aussi veiller à la gestion des aires protégées des rivières Moisie et Bright Sand ainsi que celle du lac Pasteur. Mais avant d'aller de l'avant dans ce dossier, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) devra tenir une série de consultations, lesquelles devraient débiter dès l'automne.

Creusage du Saint-Laurent : des groupes écologiques protestent.

Maurice Giroux, *Point Sud*, Longueuil, 20 avril 2004

Un regroupement de 13 organismes à caractère écologique dont six sociétés d'horticulture vient d'écrire au premier ministre Paul Martin pour s'opposer au projet canado-américain de creuser et d'élargir le Saint-Laurent.

Le regroupement juge « incomensurables et irréversibles » les dommages qu'un tel projet risque de provoquer, par exemple la remontée à la surface des sédiments toxiques conduisant à l'empoisonnement de la chaîne alimentaire.

La lettre met aussi en évidence que la réduction du fleuve en un canal pour super-cargos ne vise que l'enrichissement de compagnies au détriment de la sauvegarde d'un milieu de vie naturel reconnu pour sa beauté à travers le monde.



Association des médias écrits communautaires du Québec

30, rue Fleury Ouest, bureau 201

Montréal (Québec) H3L 1S8

Tél.: (514) 383-8533

Télé.: (514) 383-8976

1-800-867-8533

<http://www.amecq.ca>

medias@amecq.ca

[Retour à l'accueil](#)

